

ETATS-UNIS

LA MARIJUANA RECONNUE "MÉDICAMENT ORPHELIN" PAR LA FDA

Le 25 mai dernier, la FDA a finalement donné son accord à la *Multidisciplinary Association for Psychedelic Studies* (MAPS - Association Multidisciplinaire pour les Etudes Psychédéliquies) concernant sa demande pour désigner la marijuana comme médicament orphelin, dans le traitement du sida.

La MAPS avait déjà soumis un premier dossier au bureau des médicaments orphelins de la FDA il y a 2 ans et demi. Le programme médicaments orphelins a été créé par le Congrès pour faciliter le développement de médicaments pour les maladies rares, qui concernent moins de 200.000 patients par an. Les médicaments pour ces maladies n'ont pas été considérés suffisamment rentables pour les laboratoires pharmaceutiques, par conséquent la recherche n'a pas été importante. Le Marinol, le comprimé de THC administré par voie orale, a été approuvé pour le sida dans le cadre de ce programme.

La demande de la MAPS a été rejetée cinq fois avant d'être acceptée. *"Cette approbation finale est une démonstration de bonne foi de la part de la FDA. Elle couronne enfin les efforts de la MAPS, qui supporte la recherche pour les usages médicaux de la marijuana"*.

Les travaux de la MAPS ont commencé en 1992 avec le Dr D. Abrams, de l'Université de Californie à San Francisco, pour obtenir l'accord concernant l'utilisation de la marijuana chez les patients atteints du sida. L'étude du Dr Abrams a finalement été approuvée en 1997 et a débuté en 1998. L'objet de cette étude, toujours en cours, consiste à déterminer si l'usage de la marijuana est sûr ou non pour les patients qui prennent les nouveaux médicaments inhibiteurs de protéase. Le Dr Abrams terminera la première partie de l'étude au début de l'an 2000.

La marijuana étant maintenant reconnue médicament orphelin, cela va faciliter les recherches concernant son usage médical dans le cas du sida, si les données recueillies par le Dr Abrams démontrent que la marijuana peut être administrée de façon sûre aux patients atteints du sida. D'autre part, cela devrait aussi, en théorie, aider la MAPS à obtenir une licence de la DEA pour l'installation d'une unité de production de marijuana de qualité pour mener des recherches approuvées par la FDA.

<http://www.maps.org>

ETUDE SUR LA MIGRAINE APPROUVÉE

Après 3 ans d'effort, la Food and Drug Administration (FDA - organisme fédéral pour le contrôle des aliments et des médicaments) a donné son accord au Dr Ethan Russo, un neurologue, dans le Montana, pour étudier les effets du cannabis fumé (marijuana) dans le traitement de la migraine.

Le cannabis sera comparé au dronabinol par voie orale (Marinol®) et au sumatriptan par injection, le standard aujourd'hui dans le traitement aigu de la maladie. L'étude concernera 40 patients souffrant de migraines sévères et sera menée en double aveugle, croisée avec du cannabis, de l'herbe dépourvue de THC, du Marinol® (THC synthétique) ou des capsules placebo.

Pourtant, il existe encore des obstacles à cette étude. Le *National Institute on Drug Abuse* (NIDA - Institut National pour l'Abus des Drogues)

détient actuellement le monopole pour l'approvisionnement en marijuana aux Etats-Unis. Elle n'est vendue qu'aux chercheurs qui passent un contrôle supplémentaire auprès des autorités de santé publique.

Commentaire du Dr Russo : *"Le NIDA élève un nouvel obstacle inutile contre cette recherche. Son comité de contrôle n'est pas désigné et il n'est pas garanti que ses membres aient une quelconque expertise dans le traitement de la migraine. Cela va entraîner des délais supplémentaires inutiles, qui nous empêchent de collecter les fonds nécessaires au financement de cette étude"*. Le protocole "Cannabis dans le traitement aigu de la migraine" devrait coûter \$250.000, qui doivent être recueillis auprès de sources privées.

Si les problèmes actuels avec le NIDA devaient persister, le Dr Russo envisage une source d'approvisionnement à l'étranger. *"Le gouvernement britannique supporte totalement la recherche concernant le cannabis. Le Dr Guy [voir les échos du Chanvre n° 12] est en train de recruter des patients souffrant de sclérose en plaques pour des essais cliniques. Son cannabis est véritablement de qualité médicale, trois à quatre fois plus puissant que le meilleur cannabis que le NIDA peut fournir"*.

Email du Dr Russo : ptm5739@montana.com



LA DOULEUR DÉCLENCHE LA PRODUCTION DE CANNABINOÏDES ENDOGÈNES

Des chercheurs ont démontré que la douleur déclenche la production physiologique de cannabinoïdes. Leur découverte permet d'expliquer comment la marijuana agit pour soulager la douleur et elle s'ajoute à une série d'études qui montrent que les endocannabinoïdes jouent un rôle important dans le cerveau.

Les chercheurs de l'Université de Providence, Rhode Island, ont fait des essais sur la douleur et l'anandamide, un ligand physiologique des récepteurs aux cannabinoïdes, sur des rats. Ils ont découvert que le cerveau produisait de l'anandamide quand ils stimulaient une zone particulière, connue pour son rôle dans la modulation de la douleur. Le cerveau a produit également l'anandamide en réponse à une injection douloureuse de formoline chimique.

Les chercheurs ont anesthésié les rats, mais ils ont pu suivre les signaux de la douleur et le passage de l'anandamide dans le cerveau en utilisant un nouveau type de spectrométrie de masse, capable de détecter des quantités infimes d'une substance.

Ces connaissances pourraient être utilisées pour concevoir de nouveaux analgésiques.

L'anandamide est un neurotransmetteur connu pour être chimiquement proche des cannabinoïdes que l'on trouve dans le cannabis. Ce dernier est utilisé depuis des siècles pour soulager la douleur.

LE MARINOL® RECLASSIFIÉ

En juillet dernier, la DEA avec l'accord de la FDA a reclassifié le Marinol, qui passe ainsi de la classe II à la classe III. Cette modification facilite la prescription par les médecins.

Barry McCaffrey, directeur de la lutte anti-drogue à la Maison Blanche, a profité de cette reclassification pour attaquer à nouveau l'idée de la marijuana médicale, déclarant que le Marinol est la seule "méthode sûre et correcte" pour rendre le THC disponible - sous-entendant ainsi que la marijuana n'est ni sûre ni efficace, malgré les preuves du contraire.

Le message du gouvernement est clair et ce n'est pas le premier. Au milieu des années 80, alors que la marijuana allait être reclassifiée, pour pouvoir être légalement prescrite, le gouvernement fédéral avait financé le développement du Marinol et facilité la procédure d'approbation par la FDA - ce qui fut fait en 1985. Ensuite, le gouvernement a exploité la disponibilité du THC synthétique comme prétexte pour refuser de déclassifier la marijuana de la classe I, qu'elle partage avec l'héroïne et d'autres stupéfiants.

CANADA MONTRÉAL : DU CANNABIS POUR LES MALADES

Un centre de distribution de marijuana pour malades chroniques, le *Compassion Club*, vient d'ouvrir à Montréal, en dépit de l'interdiction légale de sa vente au Canada. Le cannabis y est vendu dans un cadre strictement contrôlé, sur présentation d'une recommandation du médecin.

Un membre de la Chambre des Communes soutient cette initiative, soulignant que l'inhalation de marijuana peut soulager certains patients atteints du cancer, de la sclérose en plaques, d'épilepsie ou du sida. De son côté, le ministre de la Santé a lancé en juin un programme de recherche sur l'utilisation du cannabis à des fins thérapeutiques pour des malades en phase terminale.

Un centre du même type que celui de Montréal existe en Colombie-Britannique depuis 2 ans. Deux patients, accusés d'usage de stupéfiants, ont été autorisés récemment à utiliser légalement le cannabis sur décision spéciale du ministre. Et début octobre, 14 autres malades ont également reçu l'autorisation de consommer cette substance.

JAMAÏQUE

Le Sénat Jamaïcain a approuvé à l'unanimité une résolution pour constituer une commission dans le but d'étudier la dépénalisation de la marijuana.

Le sénateur, indépendant, qui a sponsorisé cette résolution a également suggéré que la commission s'intéresse à la légalisation de la marijuana médicale.

Il y a 22 ans, une commission similaire avait déjà conclu que l'usage de la marijuana devait être libéralisé et qu'elle devait être largement prescrite par les médecins. Mais à l'époque, les politiciens avaient refusé de mettre en application ces recommandations.

ISRAËL

Un kibboutz souhaite cultiver de la marijuana pour usage médical. Selon le journal *Maariv*, le kibboutz dans le désert du Negev a soumis une demande écrite à la police. Ses habitants veulent vendre des plants de cannabis aux hôpitaux. Toujours selon le journal, le ministre de la Santé voudrait légaliser la marijuana à des fins médicales dans les semaines qui viennent.

JAPON

La *Japan Medical Marijuana Association* (JAMMA - Association Japonaise pour la Marijuana Médicale) s'est récemment constituée pour demander la légalisation du cannabis à usage médical.